

PAR COURRIEL

Longueuil, le 25 novembre 2015

N/Réf : 2004 41893

Objet : Demande d'accès concernant :
Documents relatifs à l'autorisation émise pour la mise en place et
l'utilisation d'une usine de béton mobile à Longueuil

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 26 octobre dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe les documents demandés. Il s'agit de :

1. Certificat d'autorisation du 16 mai 2012 (2 pages);
2. Autorisation du 16 mai 2012 (2 pages).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

...2

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser au soussigné, au numéro 450 928-7607, poste 274.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

ORIGINAL SIGNÉ

Fabrice Tremblay, répondant régional
de l'accès aux documents

p. j. (3)

Longueuil, le 16 mai 2012

AUTORISATION

Les Grands travaux Soter inc.
4085, rang St-Élzéar est
Laval (Québec) H7E 4P2

N/Réf. : 7610-16-01-1110201
400922019

Objet : Installation d'un système de traitement des eaux de lavage

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation reçue le 21 février 2012 et complétée le 9 mai 2012, j'autorise, conformément à l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à installer l'équipement décrit ci-dessous :

Système de traitement des eaux de lavage provenant de l'usine de béton mobile. Ce système sera composé d'un bassin de lavage, de deux Bassins de sédimentation et d'un bassin d'ajustement.

Cet équipement sera situé sur le lot 3 026 701 du cadastre du Québec, dans la municipalité de Longueuil, agglomération de Longueuil.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

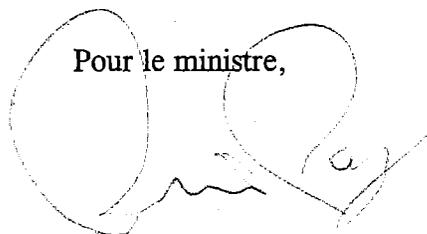
- Document intitulé «Demande d'autorisation pour projet industriel : Mise en place et utilisation d'une usine de béton mobile (Révision #1), Dans le cadre du projet : Réaménagement partiel de l'échangeur A-20/A-25/R-132 (Phase 2)», n° projet G.T.S. 11-512, signé par Jocelyn Hébert et Louis-Xavier Delisle et concernant la demande d'autorisation;
- Courriel au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, transmis le 9 mai 2012 par Louis-Xavier Delisle et concernant des précisions.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



PP/OP/op

Pierre Paquin
Directeur régional de l'analyse et de
l'expertise de l'Estrie et de la Montérégie

Longueuil, le 16 mai 2012

CERTIFICAT D'AUTORISATION

Les Grands travaux Soter inc.
4085, rang St-Élzéar est
Laval (Québec) H7E 4P2

N/Réf. : 7610-16-01-1110201
400922021

Objet : Installation et exploitation d'une usine de béton mobile

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation reçue le 21 février 2012 et complétée le 9 mai 2012, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Installation et exploitation d'une usine de béton mobile et temporaire qui servira aux travaux de l'échangeur A-20/A-25/R-132. L'usine sera en exploitation jusqu'au 31 décembre 2012.

L'usine sera située sur le lot 3 026 701 du cadastre du Québec, dans la municipalité de Longueuil, agglomération de Longueuil.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Document intitulé «Demande d'autorisation pour projet industriel : Mise en place et utilisation d'une usine de béton mobile (Révision #1), Dans le cadre du projet : Réaménagement partiel de l'échangeur A-20/A-25/R-132 (Phase 2)», n° projet G.T.S. 11-512, signé par Jocelyn Hébert et Louis-Xavier Delisle et concernant la demande d'autorisation;
- Courriel au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, transmis le 9 mai 2012 par Louis-Xavier Delisle et concernant des précisions.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



PP/OP/op

Pierre Paquin
Directeur régional de l'analyse et de
l'expertise de l'Estrie et de la Montérégie